

Tranquillité publique

Parmi les villes où il fait bon vivre, Meudon se classe régulièrement dans les bons élèves en Île-de-France. Longtemps préservée, Meudon est désormais, comme toutes les villes franciliennes, confrontée aux incivilités de la vie quotidienne et à une hausse des cambriolages. Ainsi, la Ville et ses partenaires renforcent leurs actions et déploient de nouveaux dispositifs.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 29/01/2025

Une police municipale renforcée

La police municipale est le 1^{er} acteur de la sécurité du quotidien. Elle assure des missions de proximité, allant de la protection de la personne, des biens, aux atteintes à la tranquillité publique jusqu'aux questions de stationnement et de circulation.

Des actions ont été engagées, dont:

Le renforcement des effectifs, avec le recrutement de 6 AVSP pour permettre aux policiers municipaux d'être plus présents sur le terrain.

Le renforcement des équipements des policiers pour faire face aux situations les plus difficiles.

La création d'une brigade de nuit de la police municipale: Depuis juin 2019, une brigade de nuit assure des missions de tranquillité publique sur tout le territoire de Meudon. Cette nouvelle présence de la police municipale de nuit permet de réduire les troubles à l'ordre public comme les attroupements ou encore le tapage nocturne. Son itinéraire est en fonction des faits signalés, et de la gravité de ces derniers.

Pour soutenir son action, la Ville a bénéficié de renforts ponctuels de la police nationale et de la BAC. La garde Républicaine et une patrouille de la brigade équestre complètent ce dispositif renforcé.

La politique de prévention

La sécurité passe aussi par la sensibilisation et la coordination des acteurs locaux. En partenariat avec de nombreux acteurs locaux, la Ville de Meudon a progressivement déployé de nombreux dispositifs de prévention, dont la médiation.

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

La Ville n'agit pas seule en matière de sécurité. Le travail en réseau des différents acteurs locaux demeure essentiel. Cette coopération est pilotée par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui rassemble autour du préfet et des élus, le parquet de Nanterre, l'Éducation nationale, les services de police et les bailleurs sociaux notamment.

Aux dispositifs existants (cellule de veille éducative, coordination avec les bailleurs, sensibilisation à la protection de l'enfance) s'ajoute le «rappel à l'ordre», outil permettant d'apporter une réponse institutionnelle à des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique, dès lors que les faits ne constituent pas une infraction pénale. Depuis peu, le Conseil des droits et devoir de la famille vient renforcer l'action de la Ville. Ce dispositif permet, entre autres, de repérer les situations individuelles et familiales sensibles, de renforcer l'aide aux victimes, de prévenir les violences intrafamiliales et les difficultés à exercer des fonctions parentales.

Médiateurs d'actions jeunes

Depuis 2018, la ville de Meudon a mis en place un service de médiation sociale avec l'association Action jeunes pour éviter les situations conflictuelles et repérer les dégradations sur la voie publique. Ces médiateurs vont à la rencontre des habitants afin de favoriser le dialogue social tout en aidant et orientant les jeunes qui en ressentent le besoin. Ils travaillent avec les services municipaux, les établissements scolaires et plus largement tous les acteurs de la prévention. Présents tout au long de l'année, ces médiateurs sont un maillon essentiel de la politique de prévention menée auprès des jeunes à Meudon.

Dispositif participation citoyenne

La Ville a adhéré au dispositif "Participation Citoyenne", proposé par le Ministère de l'intérieur, en remplacement du réseau Voisins Vigilants, initiative privée.

Ce dispositif facilite la communication entre la municipalité et les riverains. Il permet la publication des alertes en cas de besoin. Il contribue à faire des Meudonnais des acteurs de leur sécurité au quotidien.

Convention de rappel à l'ordre

Outil de prévention et de travail de collaboration entre le parquet de Nanterre et la municipalité, cette procédure de rappel à l'ordre vise à endiguer le manque de civisme. Ainsi, toute infraction qui relève du champ contraventionnel et qui n'implique pas de poursuites judiciaires peut tomber sous le coup de cette procédure. Le Maire peut dès lors convoquer l'individu, mineur ou jeune majeur, pour lui signifier que son comportement n'est pas adapté à la vie de cité. En outre, ce rappel à l'ordre permet de détecter des situations nécessitant une prise en charge et un accompagnement par les services compétents.

Garantir sa propre sécurité

Si la Ville et l'ensemble des acteurs locaux sont pleinement mobilisés pour garantir la tranquillité publique, la sécurité doit aussi passer par un niveau de vigilance accru de tout à chacun. Des gestes simples et des bons réflexes à adopter permettent de se prémunir contre bon nombre de délits. C'est pourquoi la Ville a édité des guides rappelant les recommandations pour réduire les risques de cambriolages et de vols à la fausse qualité.

Vidéoprotection et caméras-piétons

Qu'est-ce que la vidéoprotection ?

Aides à la sécurité et à la tranquillité publique, Meudon dispose de 64 caméras. Installées sur l'ensemble du territoire, elles filment la voie publique 24H/24 et sont raccordées à un poste central sécurisé. Désormais, le commissariat de Police nationale bénéficie d'un retour vidéo instantané dans ses locaux. Les policiers pourront surveiller l'espace public en cas de signalement de comportements suspects. Les images serviront également d'éléments de preuves aux enquêteurs judiciaires après une infraction.

L'enregistrement est une preuve devant les tribunaux et permet donc d'élucider plus rapidement crimes et délits. Les images sont conservées deux semaines.

Dispositif approuvé par la CNIL

La commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a approuvé le système de vidéoprotection présenté par la Ville. Pour garantir les libertés et la vie privée, la vidéoprotection est strictement encadrée.

Les parties privatives ne sont pas filmées et dès que la caméra balaie une fenêtre d'appartement, par exemple, l'écran se grise immédiatement.

Caméras-piétons

Conformément au Code de la Sécurité intérieure, notamment les articles L.241-2 et R.241-8 à R.241-15, dans l'exercice de leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public et de protection de la sécurité des personnes et des biens ainsi que de leurs missions de police judiciaire, les agents de police municipale peuvent être autorisés, par le représentant de l'État dans le département, à procéder en tous lieux, au moyen de caméras individuelles, à un enregistrement audiovisuel de leurs interventions lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident, eu égard aux circonstances de l'intervention ou au comportement des personnes concernées.

Selon l'arrêté préfectoral n° CAB/DS/BPS n°2021.1144 du 27 décembre 2021 et la déclaration de conformité CNIL n°2224861 du 13 janvier 2022, la Police municipale de Meudon est autorisée à l'enregistrement audiovisuel des interventions de ses agents au moyen de 16 caméras individuelles, pour une durée de 5 ans.

Les enregistrements provenant des caméras individuelles utilisées par les policiers municipaux répondront exclusivement aux finalités prévues par la réglementation en vigueur :

La prévention des incidents au cours des interventions,

Le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves,

La formation et la pédagogie des agents de police municipale.

Droits d'accès

Les droits d'accès et d'effacement peuvent faire l'objet de restrictions afin d'éviter de gêner des enquêtes et des procédures administratives ou judiciaires, pour empêcher de nuire à la prévention ou la détection d'infractions pénales, aux enquêtes et aux poursuites en la matière,

Dans un premier temps, ils s'exercent directement auprès du maire. En cas de restriction, de refus ou de silence du responsable de traitement pendant 2 mois, la personne concernée peut saisir la CNIL pour exercer ses droits, Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement.

Carte des caméras de vidéoprotection et des zones des caméras mobiles

Tout savoir sur la sécurité

Découvrir



Information de contact


Ville de **Meudon**

Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30*

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40